

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tenue le 7 décembre 2021 à laquelle sont présents les conseillers, Patrice Thauvette, Aglaé Jobin-Miller, Josée St-Louis, Sylvie Roussel, Clément Trottier et Yves Plouffe, formant quorum sous la présidence de M. le maire David Cyr

Sont également présents, le directeur général par intérim, Robert Leclair, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur de l'urbanisme M. Robert Vincent ainsi que 18 citoyens.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire débutant à 20 h.

306-12-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin Miller et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. L'ordre du jour demeure ouvert à toute autre modification.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. INFORMATION & CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme.
 - 5.2. Déclarations des intérêts pécuniaires
 - 5.3. Rapport de conformité de l'adoption du budget 2021
 - 5.4. Rapport de conformité de l'adoption du plan triennal d'Immobilisation
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Adoption de la liste des comptes à payer et de la liste des salaires
 - 6.2 Horaire des assemblées de 2022 (19h 1er mardi du mois)
 - 6.3 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (bureau).
 - 6.4 Dépôt d'une demande d'aide financière aux Fonds du Canada pour les espaces culturels (église)
 - 6.5 Achat d'une parcelle de terrain
 - 6.6 Rénovation bureau municipal
7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 Demande d'approbation de plan de cadastre
 - 7.2 Demande d'approbation de plan de cadastre
 - 7.3 Demande d'approbation de plan de cadastre
 - 7.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ
 - 7.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ
 - 7.6 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Permission de voirie

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA :

11.1 Amendement résolution 175-07-2021

12. QUESTIONS DU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

307-12-2021

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

ADOPTÉ.

INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

M. le maire, David Cyr, fait un retour sur les questions apportées lors de la séance du 16 novembre 2021.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} décembre 2021;
- Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- Rapport de la conformité de l'adoption du budget 2021;
- Rapport de la conformité de l'adoption du plan triennal d'immobilisation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

308-12-2021

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES SALAIRES

ATTENDU que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes;

ATTENDU que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis et résolu à l'unanimité que le directeur général par intérim soit autorisé à payer les comptes apparaissant sur les listes suivantes portant le numéro de folio 100769-12-2021 et le numéro de la présente résolution :

- a) Liste des comptes fournisseurs au montant de 256 042,84 \$;
- b) Liste sélective venant de l'historique des prélèvements portant les numéros 164 à 176 au montant de 5 058,57 \$;
- c) Liste sélective venant de l'historique des chèques portant les numéros 9536 et 9565 au montant de 174 568 \$;

- d) Liste des dépenses incontournables portant les numéros de confirmation 107 30215-0L324 à 33515, un prélèvement et les chèques n° 9535 à 9568 au montant total de 68 344,74 \$;
- e) Liste des salaires du 1^{er} au 30 novembre 2021 portant les numéros de dépôt de 518634 à 518629 et des chèques portant les numéros 1164 à 1163 au montant de 78 883,08 \$.

ADOPTÉ.

309-12-2021

CALENDRIER DES SÉANCES 2022

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022.

Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19 h :

- | | |
|--------------|----------------|
| • 11 janvier | • 12 juillet |
| • 8 février | • 9 août |
| • 8 mars | • 13 septembre |
| • 12 avril | • 11 octobre |
| • 10 mai | • 8 novembre |
| • 14 juin | • 13 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ.

310-12-2021

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMP) (BUREAU MUNICIPAL)

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus valorise son patrimoine immobilier, particulièrement son bureau municipal pour ses qualités architecturales et historiques (ancien presbytère);

ATTENDU que le bureau municipal est cité à titre d'immeuble patrimonial par le règlement n° 10-10-2021;

ATTENDU que pour concrétiser le projet de restauration de l'Hôtel de Ville, la Municipalité doit s'assurer d'obtenir du soutien financier de divers partenaires;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle recevra les dossiers pour évaluation et qu'une enveloppe de 750 000 \$ est réservée pour l'ensemble des municipalités de son territoire pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Hafedh Trabelsi, chargé de projets, à déposer une demande d'aide financière à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier Volet 1B – Propriété municipale.

ADOPTÉ.

311-12-2021

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS (ÉGLISE)

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a à cœur la pérennité de son église, tant dans son utilisation que dans son architecture;

ATTENDU que la Municipalité octroie une place prépondérante aux activités culturelles et artistiques;

ATTENDU que la Municipalité a déposé des demandes d'aide financière dans le cadre des volets 1 et 2 du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du Patrimoine religieux du Québec;

ATTENDU que la Municipalité s'est entendue avec le Diocèse pour acquérir l'Église, conditionnellement à l'obtention de financement pour la réalisation du projet de requalification;

ATTENDU que pour concrétiser le projet de rénovation et de requalification de l'église en salle de spectacle multidisciplinaire, la Municipalité doit s'assurer d'obtenir du soutien financier de divers partenaires;

ATTENDU que le Fonds du Canada pour les espaces culturels permet un financement pouvant atteindre 50% des coûts de restauration, de mise aux normes, de requalification et d'équipements des espaces culturels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Hafedh Trabelsi, chargé de projets, à déposer une demande d'aide financière aux Fonds du Canada pour les espaces culturels et à signer tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉ.

312-12-2021

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a été mis au courant de l'installation prochaine d'une clôture sur le terrain au coin de la rue Principale et du chemin Ruisseau-Serpent;

ATTENDU que la Municipalité a identifié un risque au niveau de la sécurité des usagers de la route et une problématique au niveau du déneigement;

ATTENDU que des discussions ont déjà eu lieu entre le propriétaire et la Municipalité et qu'une entente verbale a été conclue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Robert Leclair, directeur général par intérim de la municipalité, à faire préparer et à signer les documents notariés en lien avec cette transaction; soit l'achat d'une parcelle de terrain d'environ 50 mètres carrés au coin de la rue Principale et du chemin Ruisseau-Serpent pour de 9 000\$.

ADOPTÉ.

313-12-2021

RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus souhaite rendre les bureaux municipaux plus fonctionnels en fonction du nombre d'employés sur place;

ATTENDU que la Municipalité souhaite effectuer ces travaux de façon optimale tout en respectant les règles de l'art;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Robert Leclair, directeur général par intérim de la municipalité, à faire préparer des plans en prévision du lancement d'un appel d'offres à court terme.

ADOPTÉ.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

314-12-2021

APPROBATION DU PLAN CADASTRAL – MINUTE 1106

ATTENDU qu'un plan cadastral a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 7398-32-6152, plan préparé par Frédérick Vincent, arpenteur géomètre, sous le numéro 1106 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de deux (2) terrains pouvant recevoir des constructions en plus de deux (2) lots résiduels et d'un chemin;

ATTENDU que, conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, le plan cadastral a été présenté et analysé par les membres du CCU lors de la rencontre du 1^{er} décembre 2021;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier 7398-32-6152, dit plan effectué par Frédérick Vincent, arpenteur géomètre, sous le numéro 1106 de ses minutes.

ADOPTÉ.

315-12-2021

APPROBATION DU PLAN CADASTRAL – MINUTE 23115

ATTENDU qu'un plan cadastral a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 7302-70-8788, plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, sous le numéro 23115 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de quatre (4) lots pouvant recevoir des constructions en plus d'un lot déjà construit;

ATTENDU que, conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, le plan cadastral a été présenté et analysé par les membres du CCU lors de la rencontre du 1^{er} décembre 2021;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier 7302-70-8788, dit plan effectué par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, sous le numéro 23115 de ses minutes.

ADOPTÉ.

316-12-2021

APPROBATION DU PLAN CADASTRAL – MINUTE 10344

ATTENDU qu'un plan cadastral a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 7103-78-5902, plan préparé par Guy Létourneau, arpenteur géomètre, sous le numéro 10344 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de trois (3) lots pouvant recevoir des constructions, un chemin et un lot résiduel;

ATTENDU que, conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, le plan cadastral a été présenté et analysé par les membres du CCU lors de la rencontre du 1^{er} décembre 2021;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier 7103-78-5902, dit plan effectué par Guy Létourneau, arpenteur géomètre, sous le numéro 10344 de ses minutes.

ADOPTÉ.

317-12-2021

DEMANDE À LA CPTAQ – MATRICULE 7499-49-9078

ATTENDU qu'une demande a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant le déplacement de la limite de la zone agricole du matricule 7499-49-9078;

ATTENDU que selon les règles de la CPTAQ, le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité de ne pas s'opposer à cette demande qui ne contrevient pas aux règlements de zonage de la municipalité.

ADOPTÉ.

318-12-2021

DEMANDE À LA CPTAQ – MATRICULE 7302-34-5478

ATTENDU qu'une demande a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant la vente de deux terres situées en zone agricole du matricule 7302-34-5478;

ATTENDU que selon les règles de la CPTAQ, le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité de ne pas s'opposer à cette demande qui ne contrevient pas aux règlements de zonage de la municipalité.

ADOPTÉ.

319-12-2021

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que selon l'article 8 du règlement 08-03-2006 le conseil municipal doit déléguer des membres du membres pour siéger au CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité de nommer Josée St-Louis à titre de membre du CCU.

ADOPTÉ.

TRAVAUX PUBLICS

320-12-2021

PERMISSION DE VOIRIE

ATTENDU que la municipalité doit exécuter occasionnellement des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette et résolu à l'unanimité que la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022 et qu'elle autorise Hafedh Trabelsi à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

DE PLUS, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉ.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS ET CULTURE

VARIA

321-12-2021

AMENDEMENT RÉSOLUTION 175-07-2021 – SIGNATAIRES BAIL EMPHYTÉOTIQUE - CPE

ATTENDU qu'à sa séance du 13 juillet 2021, le conseil a adopté la résolution n° 175-07-2021 désignant les signataires pour le bail emphytéotique entre la Municipalité et le CPE;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le nom des signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier et résolu à l'unanimité que la résolution n° 175-07-2021 soit amendée et d'autoriser le maire, M. David Cyr et le directeur général par intérim, M. Robert Leclair à signer le contrat de bail emphytéotique rendant disponible le lot 4 580 275 pour la construction et l'opération d'un CPE par l'organisme CPE de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue de 20 h 33 à 21 h 19.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée lève la séance, il est 21 h 20.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
Maire

Par
Sec. -trés. /dir. gén.

Je, David Cyr, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

David Cyr
Maire